

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 21 avril 2022 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

21 avril 2022

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
Mme Julie Bibeau, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Michel Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

Étaient absents :

M. Serge Ferron, Yamachiche
M. Alain Deschênes, Saint-Justin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 mars 2022
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoit
 - 11.2 Implantation d'un VPN
 - 11.3 Achat de deux débitmètres

- 11.4 Installation du débitmètre Louiseville-Est
- 11.5 Plan de support et de mise à jour de la télémétrie
- 11.6 Remplacement d'antennes
- 11.7 Achat d'échelles et escabeaux
- 12. Varia
 - 12.1 Application du mécanisme palliatif 2021
 - 12.2 Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2022
 - 12.3 Mutuelle de prévention
 - 12.3.1 Offre de services pour un programme de prévention
 - 12.3.2 Changement de mutuelle de prévention
 - 12.4 Sièges au conseil d'administration de l'OBVRLY
- 13. Période de questions
- 14. Dossier Yamachiche
 - 14.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022
 - 14.2 Impact de la cession d'une portion du réseau
- 15. Levée de l'assemblée

2022-04-046

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2022-04-047

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 17 mars 2022 et résume les communications ayant un intérêt public.

2022-04-048

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 14 avril 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-04-049 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 avril 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-04-050 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quatorze mille six cent quarante-sept et vingt-neuf (14 647,29 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 21 avril 2022.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 mars 2022 préparé en date du 8 avril 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-04-051 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 mars 2022.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 19 avril 2022 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 10 avril 2022 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 1^{er} avril 2022 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOIT

Rapport de Monsieur Francis Morel-Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Climatisation Bélanger est venu faire l'entretien des systèmes de ventilation et il a détecté qu'un des nouveaux climatiseurs du Puits SA-23/24 n'avait plus de gaz. La source du problème était un connecteur pas bien vissé. Il a fait la réparation sous garantie.
- Bergeron Électrique est venu régler plusieurs petits problèmes électriques.
- Nous avons trouvé des filtres pour les systèmes de ventilation chez Tri-Dim Hardy de Trois-Rivières pour beaucoup moins cher.
- Nous allons faire vérifier les trois treuils du BSE, du BSA et du garage chez Vulcan.
- Nous avons commandé un nouveau boyau de 4 pouces pour effectuer le curage du réseau.
- Nous avons acheté divers produits de laboratoire.
- Les correctifs sur le touret à meuler ont été fait, des goupilles de sécurité ont été installées sur les étagères et les fiches de sécurité des divers produits dangereux ont été sorties afin de respecter les normes de la santé et sécurité au travail.

11.2 IMPLANTATION D'UN VPN

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, il serait préférable d'utiliser un VPN plutôt que l'application TeamViewer pour se connecter à distance sur le réseau de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE A.I.E. Informatique propose le remplacement du routeur au coût de 149,95 \$ et 2 heures et demie de programmation à 85,00 \$ de l'heure pour implanter un VPN;

CONSIDÉRANT QUE la décision de procéder à l'implantation d'un VPN avait été autorisée par courriel le 23 mars 2022 par les membres du conseil d'administration puisque le prix et la disponibilité du routeur ne pouvaient nous être garantis en raison de problèmes d'approvisionnement;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-052

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel le 23 mars 2022 de procéder à l'implantation d'un VPN.

11.3 ACHAT DE DEUX DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE l'on doit remplacer le débitmètre Louiseville-Est et le débitmètre de sortie de l'usine de Ste-Angèle;

CONSIDÉRANT QUE Les Compteur Lecomte dépose la plus basse soumission au coût de 13 100,00 \$ plus taxes incluant la mise en service, la main d'œuvre, le déplacement et les frais de transport;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-053

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat des deux débitmètres chez Les Compteurs Lecomte.

11.4 INSTALLATION DU DÉBITMÈTRE LOUISEVILLE-EST

CONSIDÉRANT QUE l'on doit remplacer le débitmètre Louiseville-Est et qu'il est situé à environ 3m de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne possède pas les équipements et l'expertise nécessaires au remplacement de ce débitmètre en hauteur;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Plomberie Pelletier Cartier dépose la plus basse soumission au coût de 1 882,32 \$ plus taxes pour faire l'installation du débitmètre Louiseville-Est;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-054

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'installation du débitmètre Louiseville-Est par l'entreprise Plomberie Pelletier Cartier.

11.5 PLAN DE SUPPORT ET DE MISE À JOUR DE LA TÉLÉMÉTRIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie a souscrit en 2021 à un abonnement annuel au coût de 400 \$ pour l'acheminement des alarmes de la télémétrie par messages texte;

CONSIDÉRANT QUE Automatisation JRT soumet à la Régie un plan de support et de mise à jour de la télémétrie 24/7 au coût de 1 800 \$ plus taxes applicables comprenant :

- support téléphonique 24/7 (peut-être facturable selon l'appel);
- plan de mise à jour du logiciel en continu pour éviter sa désuétude et profiter des améliorations et nouveautés;
- envoi de messages texte;
- système de surveillance en ligne du système de supervision;
- gestion des backup de l'application et des données automatisé;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-055

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et de souscrire au plan de support et de mise à jour de la télémétrie 24/7 au coût de 1 800 \$ plus taxes.

11.6 REMPLACEMENT D'ANTENNES

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques temps, plusieurs antennes du système de télémétrie ont dû être remplacées parce qu'elles étaient défectueuses;

CONSIDÉRANT QU'il ne resterait que 6 antennes à remplacer préventivement plutôt que de faire venir le technicien à chaque fois;

CONSIDÉRANT QUE Audiocomm dépose une soumission au coût de 298,80 \$ plus taxes par antenne et que le remplacement serait facturé à l'heure;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-056

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser le remplacement des 6 antennes restantes et d'en acheter une supplémentaire pour garder en inventaire.

11.7 ACHAT D'ÉCHELLES ET ESCABEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit remplacer toutes ses échelles et escabeaux domestiques par des échelles et escabeaux de type 1 afin de respecter la Loi sur la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue est celle de Bergeron Électrique au coût de 909,45 \$ plus taxes applicables pour le remplacement des échelles et escabeaux;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-057

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat des échelles et escabeaux chez Bergeron Électrique.

12. VARIA

12.1 APPLICATION DU MÉCANISME PALLIATIF 2021

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2021 la consommation réelle de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a dépassé son débit réservé;

CONSIDÉRANT QUE l'« *Entente relative à l'alimentation en eau potable* » de 1993 constituant la Régie d'aqueduc de Grand Pré prévoit un mécanisme relatif à cette situation et qu'il y a lieu de l'appliquer;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie ont signé le 11 juin 2019 la nouvelle « *Entente intermunicipale ayant pour but de maintenir les activités et les opérations de la Régie d'aqueduc de Grand Pré* » qui prévoit une nouvelle méthode de calcul du mécanisme palliatif;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier dépose au conseil de la Régie un document de calcul du mécanisme palliatif 2021 pour la municipalité de Saint-Léon-le-Grand;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-058

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré autorise le secrétaire-trésorier à faire parvenir à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand une facture au montant de 6 637,89 \$ relative à l'application du mécanisme palliatif prévue à l'entente intermunicipale en cas de dépassement du débit réservé **ET** autorise le secrétaire-trésorier à remettre aux autres municipalités membres de la Régie ne dépassant pas leur débit réservé les sommes ainsi perçues de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand selon les proportions établies au tableau joint à la présente résolution.

12.2 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'audit annuel de son rapport financier, le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré doit, en vertu de l'article 966 du Code municipal, nommer un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. dépose en date du 4 avril 2022 une prévision d'honoraires pour l'audit annuel du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 détaillée comme suit :

- Audit annuel : 7 500,00 \$ plus frais administratifs et taxes applicables;
- Au besoin, des honoraires de 135,00 \$ à 350,00 \$ de l'heure pour des travaux additionnels de comptabilité;
- Au besoin, des honoraires de 275,00 \$ à 400,00 \$ de l'heure pour des travaux additionnels de fiscalité;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-059

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité de nommer à titre de vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 la firme Mallette S.E.N.C.R.L. selon les conditions de la prévision des honoraires déposée en date du 4 avril 2022.

12.3 MUTUELLE DE PRÉVENTION

12.3.1 OFFRE DE SERVICES POUR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit se doter d'un programme de prévention pour se conformer à la Loi sur la santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE parmi les mutuelles de prévention contactées, le Groupe Accisst a déposé la meilleure offre de services au coût de 500,00 \$ plus taxes applicables pour l'élaboration d'un programme de prévention personnalisé;

CONSIDÉRANT QUE ces frais de 500,00 \$ pour l'élaboration d'un programme de prévention seraient crédités sur notre facture si l'on joint une de leurs mutuelles en janvier 2023;

POUR CES MOTIFS :

2020-04-060

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité :

QUE l'offre de services au coût de 500,00 \$ plus taxes de Groupe Accisst pour l'élaboration d'un programme de prévention soit acceptée;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit dûment autorisé à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tous les documents relatifs à cette offre de services.

12.3.2 CHANGEMENT DE MUTUELLE DE PRÉVENTION

Tous les membres étants d'accord, ce point est reporté à une séance subséquente.

12.4 SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBVRLY

Aucun des membres présents ne veut siéger sur le conseil d'administration de l'OBVRLY. Cependant, étant donné que deux membres étaient absents, ce point est reporté à une séance subséquente.

COLLABORATION AVEC L'OBVRLY

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) travaille sur un nouveau plan d'action relié au Plan directeur de l'eau du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRLY demande la collaboration de la Régie sur ce plan d'action pour bâtir une sorte de « campagne de sensibilisation » à diffuser auprès de la population afin de faire connaître les travaux de la Régie, le fonctionnement du prélèvement et de la distribution de l'eau des instances municipales et des bonnes pratiques à adopter;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations de la Régie est d'accord à ce que le personnel collabore avec l'OBVRLY sur ce plan d'action;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-061

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'autoriser la collaboration du personnel de la Régie au plan d'action de l'OBVRLY.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Bibeau pose une question qu'elle a reçue d'un citoyen de Sainte-Angèle-de-Prémont à savoir de quelle façon les sablières affectent les nappes d'eau potables et veut en savoir plus sur les procédures de contrôle de la qualité de la Régie.

Monsieur Francis Morel-Benoit répond que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a en main une copie du rapport d'Analyse de vulnérabilité des puits d'approvisionnement municipaux de la Régie et que la plupart des questions du citoyens trouveront réponse dans ce rapport.

14. DOSSIER YAMACHICHE

14.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Yamachiche et la Régie ont tenu une réunion le 29 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose le procès-verbal de cette réunion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal puisqu'ils en avaient reçu une copie au préalable;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-062

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022 avec la Municipalité d'Yamachiche.

14.2 IMPACT DE LA CESSION D'UNE PORTION DU RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE la Régie avait mandatée la firme comptable Mallette afin de calculer les impacts de la cession d'une portion de son réseau à la municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Mallette dépose les résultats de son analyse des impacts de la cession d'une portion de réseau;

POUR CES MOTIFS :

2022-04-063

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des résultats d'analyse de l'impact de la cession d'une portion du réseau de la Régie à la municipalité de Yamachiche.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2022-04-064

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 30.

Président

Secrétaire-Trésorier

